

Les présentes conditions générales de vente (Ci-après les « CGV ») s'appliquent aux supports digitaux (sites Internet, applications tablettes, applications mobiles, applications IPTV disponibles sur téléviseur connecté ou set-top box opérateur) dont les contenus sponsorisés, les espaces et les impressions publicitaires sont commercialisés sur le territoire français par WEBEDIA BRAND SOLUTIONS, régie publicitaire du groupe WEBEDIA (Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 501 106 520 dont le siège social est situé au 2, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret), ci-après dénommée « WEBEDIA ».

## 1. DÉFINITIONS

**Annonceur :** toute personne physique ou morale qui achète directement ou via son

Mandataire suivant contrat écrit de mandat, des contenus sponsorisés, des espaces publicitaires et/ou des impressions publicitaires auprès de WEBEDIA, afin de promouvoir ses marques, signes distinctifs, ses services et/ou produits.

**Mandataire :** tout intermédiaire professionnel qui intervient pour le compte et au nom d'un Annonceur pour acheter de l'espace publicitaire et/ou des impressions publicitaires dans un des supports digitaux commercialisés par WEBEDIA en vertu d'un contrat de mandat écrit. Une attestation de mandat devra être fournie à la WEBEDIA dès remise de l'ordre. WEBEDIA ne sera pas tenue d'exécuter un Contrat de Commande ou un ordre de publicité (« OI ») non signé par l'Annonceur ou son Mandataire ou passé par un Mandataire dont le mandat n'a pas été justifié.

**Contrat de Commande :** l'ensemble constitué par les présentes Conditions Générales de Vente et par le devis spécifique et/ou l'ordre de publicité (ci-après « OI ») - qui constitue(nt) les Conditions Particulières - signé et adressé à WEBEDIA par l'Annonceur ou son Mandataire.

**Offre Publicitaire :** ensemble des prestations proposées aux Annonceurs, et relatives à la création et diffusion de contenus sponsorisés, d'espaces et d'impressions publicitaires sur les supports digitaux commercialisés par WEBEDIA.

**Montant Net Tarifaire Hors Taxe (« Net HT ») :** désigne le prix d'insertion brut payant après déduction de toute remise, et avant application de tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité, à la charge de l'Annonceur.

**Jours :** jours ouvrés de la semaine, soit hors samedis, dimanches et jours fériés.

**Éléments Techniques :** ensemble du matériel (fichiers images, vidéos, textes, tags de tracking...) à fournir par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA pour diffusion sur ses supports digitaux ou pour création d'espaces dédiés sur ces supports, et respectant les spécifications techniques fournies sur <http://specs.webedia.fr/>

## 2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente se substituent à celles qui ont été précédemment communiquées. Toute réservation par un Contrat de Commande ou un OI incluant les Offres Publicitaires proposées par WEBEDIA au cours de la période de référence implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente, aux Tarifs et aux Conditions Commerciales, ainsi que le respect des lois, règlements et usages régissant la communication commerciale sur les supports digitaux et Internet. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document de l'acheteur et du vendeur et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires, figurant notamment sur les commandes, les OI ou dans des conditions générales d'achat. Le fait que WEBEDIA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente, des Conditions Commerciales et/ou des Tarifs ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## 3. TARIFS

Les tarifs bruts, remises et majorations sont mentionnés dans les Tarifs et Conditions Commerciales de WEBEDIA, disponibles sur le site <http://www.webedia-group.fr>. Les Tarifs et propositions commerciales sont indiqués hors taxes. Les Tarifs peuvent être modifiés à tout moment. Tout nouveau Tarif entrera en vigueur à compter de sa communication ou publication sur le site internet de WEBEDIA (<http://www.webedia-group.fr>). Les Tarifs et les CGV applicables aux campagnes publicitaires sont ceux en vigueur à la date de diffusion des messages publicitaires, sous réserve que ceux-ci aient été communiqués au moment de la conclusion du Contrat de Commande ou de l'OI. A défaut, les Tarifs et CGV applicables sont ceux applicables au jour de la conclusion de la vente.

## 4. CONTRATS DE COMMANDE OU ORDRES DE PUBLICITÉ

Toute commande relative à une Offre Publicitaire proposée par WEBEDIA doit faire l'objet d'un Contrat de Commande ou OI signé par l'Annonceur ou son Mandataire le cas échéant.

### 4.1 Confirmation de commande

Les Contrats de Commande ou OI émis par WEBEDIA doivent être confirmés par l'apposition du cachet et de la signature de l'Annonceur ou de son Mandataire au nom et pour le compte de l'Annonceur, et adressés par courrier électronique à WEBEDIA au contact commercial habituel de l'Annonceur ou du Mandataire **au plus tard 5 Jours** avant la date de début de mise en ligne de la campagne publicitaire sur les supports concernés.

L'omission de toute confirmation écrite entraîne de plein droit la libre disponibilité pour WEBEDIA de l'espace ou des impressions préalablement réservés qui pourront être affectés à tout autre Annonceur.

Seuls les ordres de publicité signés par l'annonceur ou son mandataire seront pris en compte.

### 4.2 Attestation de mandat

Dans l'hypothèse où le Contrat de Commande ou l'OI est adressé à WEBEDIA par un Mandataire, l'Annonceur doit faire parvenir à WEBEDIA, avant le début de la campagne publicitaire, une attestation de mandat accréditant la société intermédiaire et précisant pour l'année en cours ou pour une période déterminée et pour les produits et missions déterminés. Les attestations de mandat doivent être adressées :

- par écrit à WEBEDIA Régie publicitaire, 2, rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret.
- par courrier électronique : au format PDF auprès du contact commercial habituel de l'Annonceur et dans tous les cas à l'adresse [clients@webedia-group.com](mailto:clients@webedia-group.com)

En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'Annonceur en informera sans délai WEBEDIA par lettre recommandée avec accusé de réception et par courrier électronique (contacts ci-dessus), étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à WEBEDIA à compter de sa réception de la lettre recommandée avec accusé de réception l'en informant.

Le Contrat de Commande ou l'OI sont personnels à l'Annonceur et liés à un produit ou un service, une marque, un nom commercial ou une enseigne. Ils ne peuvent être modifiés sans l'autorisation de WEBEDIA et ne pourront, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'Annonceur ou le Mandataire.

### 4.3 Report ou annulation de commande

Tout report ou annulation d'un Contrat de Commande ou d'un OI déjà confirmé doit impérativement faire l'objet d'une notification par courrier électronique auprès du contact commercial en charge de l'Annonceur ou de son Mandataire, et ne prendra effet qu'à compter de sa réception par WEBEDIA.

Dans le cas d'une demande de **report** :

- Pour une réception de la demande à 5 Jours ou moins de la date de démarrage prévue, WEBEDIA facturera un dédit de 15% du Montant Net HT du Contrat de Commande ou OI décalé.

Dans le cas d'une demande d'**annulation** :

- Pour une réception de la demande jusqu'à plus de 5 Jours avant la date de démarrage prévue, WEBEDIA facturera un dédit de 25% du Montant Net HT du Contrat de Commande ou OI annulé.
- Pour une réception de la demande à 5 Jours ou moins de la date de démarrage prévue, WEBEDIA facturera un dédit de 50% du Montant Net HT du Contrat de Commande ou OI annulé.
- Pour une réception de la demande après la date de démarrage prévue, WEBEDIA facturera 100% du Montant Net HT du Contrat de Commande ou OI concerné.

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée à WEBEDIA par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA si le retard du début de la campagne concerné par le Contrat de Commande ou l'OI est imputable à un retard de livraison d'Éléments Techniques par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA.

## 4.4 Modification de commande

Toute modification de Contrat de Commande ou d'OI déjà confirmé (hors report ou annulation prévus au 4.3) concernant les éléments publicitaires de l'Annonceur à diffuser (format, durée) ou les Conditions Commerciales (mode de vente et indicateurs de référence déterminant le volume d'impressions publicitaires à livrer, support de diffusion...) est soumise à validation préalable de WEBEDIA et susceptible d'une mise à jour, par le biais d'un nouveau Contrat de Commande ou OI, des Conditions Commerciales appliquées (tarif, majorations éventuelles, etc.).

## 5. LIVRAISON ET CONFORMITÉ DES MESSAGES PUBLICITAIRES

### 5.1 Responsabilité de l'Annonceur

L'Annonceur certifie que le message publicitaire compris dans les Éléments Techniques devant être insérés sur les supports commercialisés par WEBEDIA ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur applicable ni aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et qu'il ne comporte aucun contenu diffamatoire et/ou dommageable à l'égard d'un tiers. La responsabilité de WEBEDIA ne saurait être engagée par les messages publicitaires, lesquels sont diffusés sous la seule responsabilité de l'Annonceur.

L'Annonceur est responsable de l'obtention de tous les droits et autorisations nécessaires pour la diffusion du message publicitaire et du paiement des éventuels droits afférents et certifie qu'il dispose de ces droits. Les messages publicitaires devront être remis à WEBEDIA accompagnés des mentions imposées par la loi et/ou demandées par les ayants droit (notamment par les organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle)

L'Annonceur garantit WEBEDIA contre toute réclamation fondée sur le fait que le message publicitaire viole les droits de tiers, la loi applicable et/ou la déontologie publicitaire et indemniserà WEBEDIA de toutes les conséquences en découlant y compris les dommages et intérêts ou indemnité transactionnelle et plus généralement tous frais, charges et dépenses que WEBEDIA aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais de conseils.

L'Annonceur s'engage à fournir des Éléments Techniques exempts de virus et/ou de tout autre élément similaire de nature à affecter le bon fonctionnement des sites commercialisés par WEBEDIA. En cas de piratage, l'Annonceur s'engage à supprimer sans délai, le ou les Éléments Technique(s) en cause. En tout état de cause, WEBEDIA pourra retirer, sans délai, ni préavis, tout Éléments Technique piraté et/ou contenant un virus ou un élément de nature similaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts au bénéfice de WEBEDIA. En revanche, en ce cas, l'Annonceur ne pourra bénéficier d'aucune indemnité du fait de ce retrait.

### 5.2 Responsabilité de WEBEDIA

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur le ou les support(s) digital(aux) précis(s) dans le Contrat de Commande ou l'OI confirmé, consécutives ou non à un cas de Force Majeure ou un incident technique, exonèrent WEBEDIA de toute responsabilité ; l'Annonceur ou son Mandataire en sera averti par WEBEDIA. Il aura alors le choix entre un avoir du Montant Net HT restant à diffuser, et une compensation en volume complémentaire d'impressions publicitaires sur le ou les support(s) digital(aux) prévu(s) au Contrat de Commande ou dans l'OI.

### 5.3 Conformité des messages publicitaires

WEBEDIA se réserve le droit de refuser l'exécution ou d'interrompre tout Contrat de Commande ou OI si les Éléments Techniques fournis :

- lui apparaissent non-conformes aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication digitale (notamment relatifs aux secteurs interdits) ainsi qu'aux intérêts de WEBEDIA.
- lui apparaissent non-conformes à la ligne éditoriale des supports digitaux édités et commercialisés par WEBEDIA, ou ne correspondant pas au contenu de la rubrique et/ou page sur laquelle l'Annonceur souhaite voir associé son message.
- si une autorité compétente juge a posteriori un message non-conforme et qu'il en interdit toute nouvelle diffusion et/ou qu'il en demande son retrait.

Dans ces cas ainsi que dans tous les cas de non-conformité d'un message publicitaire fourni au sein des Éléments

Techniques, l'Annonceur sera tenu au paiement de la totalité du montant du Contrat de Commande ou de l'OI, ainsi que, le cas échéant, des frais techniques et de tout dédommagement liés à la mise en ligne de ce message publicitaire. WEBEDIA n'étant redevable ni de compensations, ni d'indemnités envers l'Annonceur, son Mandataire ou les tiers intéressés.

WEBEDIA est en droit de demander à l'Annonceur et/ou à son Mandataire tout document nécessaire à l'appréciation de la conformité des messages aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication digitale. L'Annonceur et/ou son Mandataire s'engagent à communiquer ces éléments dans les plus brefs délais.

Toute opération de reroutage ne pourra être effectuée qu'à destination de site ou plateformes expressément agréés au préalable et par écrit par WEBEDIA. Tout site ou plateforme bénéficiant d'un reroutage et modifié sans l'accord préalable de WEBEDIA verra ce reroutage arrêté sans aucune formalité et sans dédommagement ni versement d'aucune indemnité de quelque sorte que ce soit au profit de l'Annonceur ou son Mandataire.

#### 5.4 Livraison du Matériel

L'Annonceur ou son Mandataire devront remettre à WEBEDIA, pour chaque Contrat de Commande ou OI confirmé, les Eléments Techniques correspondant, préalablement agréés par WEBEDIA, au plus tard 5 Jours avant la date de diffusion prévue sur le ou les support(s), par courrier électronique au service Ad & Delivery Solutions [traffic@webedia-group.com](mailto:traffic@webedia-group.com), en intégrant le contact commercial en charge de l'Annonceur et/ou de son Mandataire en copie.

Chaque Elément Technique devra être étiqueté avec les mentions suivantes : noms de l'annonceur et de la campagne, numéro de la campagne, numéro de la campagne figurant sur le Contrat de Commande ou l'OI, texte du message, éléments graphiques.

En cas de remise tardive des éléments techniques ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (format, contenu, qualité,...), WEBEDIA se réserve le droit de ne pas diffuser les diffuser, en tout ou partie. L'intégralité du prix des espaces et impressions réservés sera due par l'Annonceur ou son Mandataire, que les Eléments Techniques aient été ou non diffusés. En tout état de cause, aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée à WEBEDIA par l'Annonceur ou son Mandataire si un retard (début ou fin) de la campagne concernée par le Contrat de Commande ou l'OI est imputable à un retard de livraison d'Eléments Techniques par l'Annonceur ou son Mandataire à WEBEDIA.

#### 6. DIFFUSION DES MESSAGES PUBLICITAIRES

WEBEDIA exécute les contrats de commande ou OI confirmés conformément aux informations mentionnées dans ces documents, étant entendu que les impressions publicitaires standard sur une page internet commercialisée par WEBEDIA ont une durée de 25 secondes. Au-delà de cette durée, un nouvel appel publicitaire est réalisé, entraînant l'affichage d'une nouvelle impression qui peut, le cas échéant, être attribuée à un annonceur différent de celui de l'impression précédente.

#### 7. TAGS, COOKIES ET TRACEURS

##### 7.1 Respect de la réglementation applicable à la protection des données et aux cookies

L'Annonceur s'engage tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte de tout éventuel prestataire et/ou mandataire à respecter l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et/ou déontologiques respectives à la protection des données des utilisateurs (en ce compris le ciblage comportemental) existantes et s'engage de manière générale à sécuriser les données des utilisateurs.

En aucun cas, les tags, cookies et autres traceurs similaires insérés dans les Eléments Techniques fournis par l'Annonceur ou son Mandataire ne pourront collecter des données personnelles au sens de la définition donnée par la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatiques et Libertés », en ce compris toutes données dites « sensibles » telles que les données relatives aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, la santé ou l'orientation sexuelle des personnes. L'Annonceur déposant des cookies ou son Mandataire s'engage à informer les utilisateurs et à leur permettre de donner leur consentement au dépôt et/ou traitement des cookies sur leurs terminaux.

Tous les cookies éventuellement déposés dans ce cadre le seront sous la seule responsabilité du déposant. Le déposant devra notamment garantir la sécurité des informations collectées suite au dépôt et au traitement des cookies, le respect de la finalité des informations collectées, la non-utilisation des informations collectées par des tiers autres que le(s) destinataire(s) mentionné(s), la suppression des cookies au-delà de leur durée légale de vie.

L'Annonceur assumera toutes les conséquences directes ou indirectes pouvant découler du non-respect de ces dispositions, sans que la responsabilité de WEBEDIA ne puisse être recherchée. Ainsi, si pendant la diffusion d'un message publicitaire, WEBEDIA constate une violation du présent article 6.1 des CGV, WEBEDIA se réserve le droit, sans que l'Annonceur ou son Mandataire ne puisse réclamer une quelconque indemnité, de :

- demander à l'Annonceur ou son Mandataire qu'il modifie ou désactive ou fasse désactiver les tags, cookies et autres traceurs insérés dans les créations publicitaires, sans délai

- suspendre la campagne jusqu'à réception du message publicitaire sans tag, cookie ou autres traceurs.

##### 7.2 Référence des statistiques de campagne

Il est expressément convenu que les données collectées au moyen de cookies, tags, traceurs par l'Annonceur sur ses Eléments Techniques n'ont qu'un caractère informatif, et que seules les statistiques de diffusion des campagnes fournies par le ou les outil(s) de WEBEDIA font foi entre les parties dans le calcul de la volumétrie d'impressions diffusées par la campagne, ainsi que les taux de visibilité, de complétion, ou les taux d'impression sur cibles sociodémographiques.

##### 7.3 Cookies, tags, traceurs ayant pour seule finalité le comptage des impressions, la mesure du taux de visibilité, ou la définition du profil sociodémographique des exposés à la campagne

WEBEDIA devra être informée par l'Annonceur ou son Mandataire, au moment de la négociation du Contrat de Commande ou de l'OI, de l'insertion de tags, cookies ou autres traceurs similaires au sein des Eléments Techniques ayant pour seule finalité la mesure de l'efficacité de la campagne publicitaire : comptage des impressions, taux de visibilité à l'écran (via des technologies tierces telles que Integral AdScience, Meetrics, MOAT...), ou définition du profil sociodémographique des exposés (via des technologies tierces telles que Nielsen DAR, ou comScore VCE). Le transfert de ces données à quelque tiers que ce soit n'est pas autorisé, sauf à WEBEDIA si une demande est faite en ce sens à l'Annonceur ou son Mandataire.

L'Annonceur ou son Mandataire sera responsable du bon fonctionnement de ces outils de dépôt de cookies, tags, et/ou traceurs et s'engage notamment à remédier dans les plus brefs délais à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par WEBEDIA.

##### 7.4 Cookies, tags, traceurs ayant d'autre(s) finalité(s) que les seuls comptage des impressions, mesure du taux de visibilité, ou définition du profil sociodémographique des exposés à la campagne

Toute insertion de cookies, tags ou autres traceurs dans les Eléments Techniques remis à WEBEDIA et/ou insérés dans les supports digitaux commercialisés par WEBEDIA, visant à recueillir quelque donnée que ce soit, et ayant d'autres finalités que le comptage des impressions, le taux de visibilité à l'écran (via des technologies tierces telles que Integral AdScience, Meetrics, MOAT...), ou la définition du profil sociodémographique des exposés (via des technologies tierces telles que Nielsen DAR, ou comScore VCE) est interdite, sauf à obtenir l'accord exprès préalable et écrit de WEBEDIA. La demande d'autorisation devra détailler l'ensemble des finalités des cookies et autres traceurs dont l'insertion au sein des Eléments Techniques est sollicitée, les types de données collectées par ces traceurs, leur durée de conservation et les destinataires de ces données.

#### 8. CONDITIONS DE DIFFUSION ET RÉCLAMATIONS

WEBEDIA adressera un bilan comprenant les justificatifs de diffusion à l'Annonceur ou à son Mandataire après la fin de l'exécution d'un Contrat de Commande ou d'un OI. Toute réclamation notamment sur les aspects techniques de la diffusion du message doit être, sous peine d'irrecevabilité, transmise par email au contact commercial en charge de l'Annonceur et/ou de son Mandataire ainsi qu'au service Ad & Delivery Solutions à [traffic@webedia-group.com](mailto:traffic@webedia-group.com), et

indiquer précisément les griefs reprochés. Cette requête doit être adressée dans les 5 Jours suivant l'envoi du bilan faute de quoi, elle ne sera pas prise en considération.

#### 9. FACTURATION ET PAIEMENT

9.1 WEBEDIA délivre les factures et avoirs en date du jour de fin de campagne, avec un exemplaire conforme à l'original à adresse du Mandataire expressément habilité pour le règlement, conformément à la confirmation de mandat. L'Annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des ordres et reste redevable du règlement à défaut de paiement du Mandataire qu'il aurait désigné.

Le règlement du montant des prestations réalisées par WEBEDIA est assuré par virement, éventuellement par chèque si le virement n'est pas possible, sans escompte à trente (30) jours fin de mois de la date de facturation. Tous les règlements sont effectués à l'ordre de : WEBEDIA - Service Comptabilité Clients  
2, rue Paul Vaillant Couturier CS60102  
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX

9.2 Par dérogation à ce qui précède, WEBEDIA se réserve le droit de réclamer à tout nouvel Annonceur un règlement de la manière suivante :

- 30% à la signature du Contrat de Commande ou OI

- 70% à la livraison, celle-ci devant être considérée comme réalisée au premier jour de diffusion du/des message(s) prévus au Contrat de Commande ou à l'OI.

9.3 Les paiements anticipés ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire. Toute somme non payée à la date d'échéance prévue sur la facture donnera lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard calculés à partir du jour de l'échéance considérée et jusqu'à son complet paiement sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de ladite échéance. L'Annonceur et le Mandataire sont solidairement et conjointement responsables du paiement intégral des factures des ordres de publicité.

Le paiement au Mandataire ne libère pas l'Annonceur vis à vis de WEBEDIA, conformément notamment à l'article 1998 du Code Civil.

Dans le cas où le Mandataire aurait réglé la Régie, il ne pourrait revenir sur son paiement au cas où l'Annonceur ne l'aurait finalement pas payé lui-même.

9.4 Tout paiement sous forme d'échange ne donne pas lieu à l'application des conditions de paiement et facturation prévues par le présent article 8 des CGV et fera l'objet d'un contrat spécifique d'échange.

9.5 Aucune réclamation concernant la facturation ne sera admise, si elle n'a pas été effectuée par courrier électronique auprès du service Comptabilité Clients [clients@webedia-group.com](mailto:clients@webedia-group.com) avant la date d'échéance de paiement.

En cas de litige ou d'attente d'avoir, la partie non contestée de la facture doit être payée sans retard.

#### 10. RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Au terme des présentes, l'Annonceur autorise expressément WEBEDIA à la citer à titre de référence commerciale.

#### 11. CONFIDENTIALITÉ

L'annonceur et son mandataire ainsi que WEBEDIA s'engagent à observer toute confidentialité sur toutes les informations écrites ou orales ainsi que sur les dispositions figurant dans tous les documents contractuels échangés entre les parties.

#### 12. COMPÉTENCES

Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du Contrat de Commande ou de l'OI et des Conditions Générales de Vente exprimées ci-dessus, est de la compétence des Tribunaux de Nanterre, même en cas de connexité, appel en garantie ou pluralité des défenses.

Les Conditions Générales de Vente prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2017.